

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2024-DEC- 45

DECISION

MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE LIVRAISON DE REPAS POUR LA PETITE ENFANCE

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la mission d'assistance de la commune pour la mise en place d'un marché public de livraison de repas pour la petite enfance,

Considérant la proposition de contrat du CABINET SPQR,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE CONFIER au CABINET SPQR, sis 33 rue François Garcin, 69003 LYON, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché public de livraison de repas pour la petite enfance.

Article 2 :

Le montant de la prestation est de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 05 novembre 2024

Le Maire



Catherine ARENOU